



L'OFFICIEL

secretariat@gard-lozere.fff.fr



N° 6 du 8 Octobre 2021

Le journal numérique du DISTRICT GARD-LOZÈRE de FOOTBALL

U12 U13 FEMININES A 8

Les calendriers sont en ligne sur le site du District

The screenshot shows the website interface for the District Gard-Lozère de Football. The main heading is "U13 F / U12 F DÉPARTEMENTAL 1". Below this, there are filters for "Phase" (PHASE 1 (8512)) and "Poule" (POULE 0). The "CALENDRIER" tab is selected, showing a list of matches for "JOURNÉE 1" on "SAMEDI 16 OCTOBRE 2021 - 10H30". The matches are:

- F.F. NÎMES MÉTRO. G. 2 vs O. ALÈS EN CÉVENNES
- ENT. S. MARGUERITES vs F.F. NÎMES MÉTRO. G.
- STADE BEAUCAIROIS 30 vs J.S. CHEMIN BAS AV.

There is also a "JOURNÉE 2" section for "SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021 - 10H50". On the right side, there is a banner for "OCTOBRE ROSE" and a search bar with filters for "Par journée", "Par date", "Par équipe", and "Par opposant".

DEBUT DU CHAMPIONNAT
LE 16.10.2021



	COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS
---	---

Procès-verbal n°2 de la Commission des Statuts et Règlements

Réunion du :	Mardi 05 Octobre 2021
À :	17h00 – DGL
Présidence :	M. Sauveur ROMAGNOLE
Présents :	Mrs Philippe ALBY, Bernard BERGEN, Claude LUGUEL, Patrick VANDYCKE. M. Jean Christophe MORANDINI
Absent (e)s excusé (e)s :	Mme Fatiha BADAoui, Christie CORNUS M. Damien JURADO
Assiste(nt) :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbaton PV CSR

La Commission approuve le procès-verbal N°1 de la réunion du 21 Septembre 2021 avec la modification apportée dans le PV N°2 (cf Erratum ci-après)



DEPARTEMENTAL 4 - POULE B

ERRATUM

Dossier n°2022-CSR-003

Match n°23560361 : CA BESSEGES 2 / BOISSET GAUJAC FC 1 du 12.09.2021

La Commission,
Reprenant le dossier, Après étude des pièces complémentaires versées au dossier,
Vu la feuille de match

- Considérant que l'équipe de BOISSET GAUJAC FC était présente à l'heure de la rencontre.
- Considérant que la rencontre s'est déroulée en présence des deux équipes,

Dit : Score à homologuer : 2 à 1 pour CA BESSEGES 2

ANNULE LE DEBIT : de 80 euros à la charge de BOISSET GAUJAC FC pour forfait simple (Art. 24 Des RG du District)

Transmet le dossier à la Commission des Compétition Séniors, aux fins d'homologation.

DOSSIERS DU JOUR

Carence de joueur

DEPARTEMENTAL 4 - POULE D

Dossier n°2022-CSR-007

Match n°23560809 : FC COURBESSAC 1 / US LA REGORDANE 2 du 26.09.2021

La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match,

- Considérant que US LA REGORDANE s'est retrouvé à moins de huit joueurs la 30^{ème} minute de jeu, alors que le Score était de 5 buts à 0 en faveur de FC COURBESSAC 1,
- Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF que si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs [...], elle est déclarée battue par pénalité,

Par ces motifs,

Dit : MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ À US LA REGORDANE 2 sur le score de 5 à 0,



Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors aux fins d'homologation.

COUPE GARD-LOZERE SENIORS – TOUR 1

Dossier n°2022-CSR-008

Match n°23924480 : AS SOMMIERES 1 / AS CAISSARGUES 1 du 03.10.2021

La Commission,
Jugeant en premier ressort,
Après étude du dossier,
Pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

- Considérant que AS SOMMIERES s'est retrouvé à moins de huit joueurs la 60^{ème} minute de jeu, alors que le score était de 12 buts à 0 en faveur de AS CAISSARGUES,
- Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159 alinéa 2 des Règlements Généraux de la FFF que si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs [...], elle est déclarée battue par pénalité,

Par ces motifs,

Dit : MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ À AS SOMMIERES sur le score de 12 à 0,

Dit : AS CAISSARGUES qualifié pour le tour suivant

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors aux fins d'homologation.

Equipe absente au coup d'envoi

DEPARTEMENTAL 3 - POULE D

Dossier n°2022-CSR-009

Match n°23853333 : ENT.S MARGUERITES 2 / AS SOMMIERES 1 du 26.09.2021

La Commission,
Après étude des pièces versées au dossier,
Jugeant en premier ressort,

- Considérant que l'équipe de AS SOMMIERES 1 n'était pas présente à l'heure de la rencontre.
- Considérant qu'il ressort des dispositions de l'article 159.2 RG FFF que « une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match avec moins de huit joueurs (...) est déclarée forfait ».



**Donne match perdu par forfait à AS SOMMIERES 1 pour en reporter le bénéfice à ENT. S MARGUERITES 2.
Score à homologuer : 3 à 0 pour ENT. S MARGUERITES 2**

DEBIT : 80 euros à la charge de AS SOMMIERES 1 pour forfait simple (Art. 24 Des RG du District)

Transmet le dossier à la Commission des Compétition Séniors, aux fins d'homologation.

Réserves

DEPARTEMENTAL 4 - POULE C

Dossier n°2022-CSR-010

Match n°23780370 : AS ST PAULET 2 / AFC ALTUMA NÎMES 1 du 19.09.2021

La Commission,

Pris connaissance des réserves pour les dire irrecevables sur le fond et sur la forme,
Jugeant en premier ressort,

- Considérant l'article 187 des RG-FFF,

Rejette les réserves comme non fondées,

Transmet le dossier à la Commission des Compétitions Seniors aux fins d'homologation.

Frais de dossier (Art. 36 RG District – droit de réserve) : 30 (trente) Euros au débit de AFC ALTUMA.

DEPARTEMENTAL 2 - POULE B

Dossier n°2022-CSR-011

Match n°23559057 : AV S ROUSSON 2 / US LA REGORDANE 1 du 26.09.2021

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Pris connaissance du rapport du délégué officiel de la rencontre,

Pris connaissance de la demande d'évocation du club de US LA REGORDANE,

Jugeant en premier ressort,

La Commission :

- Demande des explications au club de AVS ROUSSON sur la participation de 3 joueurs susceptibles d'avoir participé à la rencontre sans pass sanitaire valide

- Demande des explications complémentaires à l'arbitre principal de la rencontre sur la participation de joueurs de AVS ROUSSON susceptibles d'avoir participé à la rencontre sans présentation de pass sanitaire valide

Dit : Dossier en suspens pour enquête

Mrs Patrick VANDYCKE et Sauveur ROMAGNOLE n'ont pas participé au débat

DEPARTEMENTAL 3 - POULE D

Dossier n°2022-CSR-012

Match n°23853330 : OL FOURQUESIEN 1 / RC GENERAC 2 du 26.09.2021

La Commission,

Pris connaissance de la feuille de match

Pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Pris connaissance du rapport du délégué officiel de la rencontre,

Pris connaissance de la demande d'évocation du club de RC GENERAC,

Jugeant en premier ressort,

La Commission :

- Demande des explications au club de OL FOURQUES sur la participation de joueurs susceptibles d'avoir participé à la rencontre sans pass sanitaire valide

Dit : Dossier en suspens pour enquête

RAPPEL pour information

Toutes les correspondances transmises par courriel, doivent se faire obligatoirement depuis l'adresse mail officielle des clubs. Toutes les correspondances transmises par voie postale, devront obligatoirement être établies sur un document à entête identifiable avec les coordonnées du club et du rédacteur.

Prochaine séance

- Mardi 12 octobre 2021
-

Le Président de séance
Sauveur ROMAGNOLE

Le Secrétaire de séance
Bernard BERGEN

	<h2>COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS</h2>
---	--

Procès-verbal n°9 de la Commission des Compétitions Seniors

Réunion du :	Jeudi 07 Octobre 2021
À :	14h00
Présidence :	M. Jean-Marie ROUFFIAC
Présents :	Mme Cendrine MENUJER, MM. Claude LUGUEL, Jean-Pierre RIEU
Excusé :	M Patrick AURILLON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des procès-verbaux

La Commission approuve le PV N° 8 de la réunion du 30 Septembre 2021

COUPE GARD LOZERE

Le tirage au sort des 1/32^{ème} de finale de la Coupe Gard-Lozère Seniors avec l'entrée en lice des clubs de R1. R2. R3. D1 **aura lieu le Jeudi 14 Octobre 2021** au siège du District Gard-Lozère (suite aux conditions sanitaires, les clubs ne sont pas conviés)

Matches non joués du 03.10.21 suite aux intempéries, joués le 06.10.21 :

- PONTIL PRADEL / EJP GD COMBIEN
- ST MARTIN VAL / MOLIERES
- MONTPEZAT / VAUNAGE
- LES MAGES SEDISUD / BARJAC

Les rencontres suivantes seront jouées le 13.10.21 :

- QUISSAC / REGORDANE à 20h00
- FC PAYS VIGANAIS / ST CHRISTOL à 20h00
- LE COLLET DE DEZE / CENDRAS à 20h30



MISE A JOUR DU CALENDRIER

Les rencontres suivantes seront jouées le 17.10.21 :

DEPARTEMENTAL 3 POULE A

LES MAGES SEDISUD / CENDRAS du 26.09.21
SC ANDUZE 2 / ST PRIVAT AS 2 du 26.09.21

DEPARTEMENTAL 3 POULE C

OC REDESSAN 2 / OL GAUJAC du 26.09.21

DEPARTEMENTAL 4 POULE A

LES MAQGES SEDISUD / BARJAC 2 du 26.09.21
SC BROUZET 2 / OL ST HILAIRE LA JASSE 2 du 26.09.21

DEPARTEMENTAL 4 POULE B

SC BROUZET 1 / US MONTPEZAT du 26.09.21

Homologations

D3 POULE D - Match n° 23853333 du 26.09.2020

ES Marguerittes / AS Sommières 1

A.S. Sommières battu par forfait, moins 1 point au classement.

D3 POULE D - Match n° 23853326 du 12.09.2020

AS Sommières 1 / ES Theziers

A.S. Sommières battu par pénalité, moins 1 point au classement. (12 à 0)

D4 Poule C - Match n° 23780374 du 03.10.2020

Pont St Esprit 2 / AS St Paulet 2

AS St Paulet battu par forfait, moins 1 point au classement

D4 POULE D - Match n°23560809 du 26.09.2021

FC Courbessac / US Regordane 2

Us Regordane 2 battu par perdu par pénalité, moins 1 point au classement

Coupe Gard Lozère Seniors Match n°23924480 du 03.10.21

AS Sommières / AS Caissargues

AS Sommières battu par perdu par pénalité,

Le Président,

Mr Rouffiac



COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°6 de la commission des Compétitions jeunes

Réunion du :	Jeudi 7 Octobre 2021
À :	14h00 au siège du DGL
Présidence :	M. Bernard BARLAGUET
Présents :	M. Jean-Pierre RIEU, Jean Marie TASTEVIN, Stéphan BROCCQ, Denis LASGOUTE, Emile HOURS
Excusé :	M. Patrick AURILLON

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le respect des dispositions de l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N°5 de la réunion du 30/09/2021

Rappel des règles s'appliquant aux divers championnats Régionaux Départementaux (info COMEX) du 24/03/2021. Et PV COMEX du 6/05/2021 et Du comité de direction de la ligue Occitanie du 1/05/2021

Le comité exécutif de la F.F.F.(COMEX) a décidé d'arrêter toutes les compétitions amateurs Départementales et Régionales métropolitaine pour la saison 2020/2021, en raison de l'épidémie de la COVID 19 et des mesures sanitaires renforcées.

Dates des calendriers déjà contraignant ne permettent plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs. Cette décision du COMEX F.F.F. entraîne une « saison blanche » aucune accession et rétrogradation pour les clubs engagés dans ces championnats.

Le COMEX de la F.F.F. a également arrêté définitivement les championnats Nationaux U19 et U17

Réduction du nombre d'équipes en championnats régionaux. Tendre des compétitions territoriales et non plus départementales- Protéger les clubs formateurs en limitant le nombre de joueurs mutés (article 93.3° Réflexion à la notion des 50 kms pour les mutations).



Catégorie u18/u19

Dès la fin de la phase brassage :

2ème phase : création des poules départementale 1 et départementale 2

DEPARTEMENTALE 1 : 7 équipes

Les deux premiers de chaque poule + meilleur 3ème des poules A et B

DEPARTEMENTALE 2 : 8 équipes

Poule A : 3 équipes

Poule B : 3 équipes

Poule C : 2 équipes

Les équipes seront départagées par les articles 92 et 93 des règlements généraux.

MATCH ALLER	DATE	MATCH RETOUR	DATE
Journée 1	27/11/2021	Journée 8	19/03/2022
Journée 2	04/12/2021	Journée 9	26/03/2022
Journée3	11/12/2021	Journée 10	02/04/2022
Journée 4	15/01/2022	Journée 11	14/05/2022
Journée 5	22/01/2022	Journée12	21/05/2022
Journée 6	29/01/2022	Journée 13	04/06/2022
Journée 7	05/02/2022	Journée 14	11/06/2022

COUPE GARD-LOZERE

1/8ème	12/02/2022
1/4	12/03/2022
1/2	09/04/2022
Finale	25/05/2022

A noter : toutes les dates disponibles sont considérées comme journées de rattrapage

Les équipes désirant débiter la 2ème phase engagement pour le 11/11/2021



Courriers des clubs

A-ENT.S DU CANTON DE VEZENOBRES (519626)

La commission

Pris connaissance du courriel du ENT.S DU CANTON DE VEZEBOBRES en date du 01/10/2021, nous demandant de retirer de l'engagement leur équipe en U18/U19 de la PHASE 1 brassage avec possibilité de s'engager pour la phase 2 en départementale 2.

DECIDE d'accéder à la demande du club ENT.S DU CANTON DE VEZENOBRES qui est dans L''effectif de la poule A brassage. Reformuler un engagement avant le 11/11/2021, pour accéder à la départementale 2

B- CALVISSON/AS VAUNAGE (580584)

Nous informe que leurs matchs concernant l'équipe U15 D2 poule B se joueront au stade HUBERT ROUGER à CALVISSON, et ceux concernant l'équipe U15 D3 poule A se joueront au stade de la Crouzette à CLARENSAC.

C-US GARONNAISE (520116)

La commission

Pris connaissance du courriel de US GARONNAISE en date du 4/10/2021, nous demandant de retirer l'engagement de leur équipe en U14/U15 du championnat départementale 3 poule B pour la saison 2021/2022 en raison du pass sanitaire.

DECIDE de retirer de l'engagement US GARONNAISE de la poule B départementale 3, la poule reste à l'effectif de 9 équipes

Coupe Gard-Lozère

A- CATEGORIE U18/U19

La coupe Gard Lozère se disputera pour cette catégorie à partir du 12/02/2022

B- CATEGORIE U16/U17

Le tour de cadrage aura lieu le Samedi 23 Octobre 2021 à 15h00

Seront exemptés du tour de cadrage : 16 équipes de D1 + 12 de D2 (Valdegour, Générac, Calvisson, Académie Nîmes, Monoblet, St Christol, Rousson, Rochefort. S, Les Trois Moulins, Heziers, Vauvert, Vallabrègues)

C- CATEGORIE U14/U15

Le tour de cadrage aura lieu de Dimanche 24 Octobre 2021 à 10h00

Seront exemptés du tour de cadrage : 7 équipes de D1 (Beaucaire, Caissargues, Générac, Chusclan Laudun, Bagnols Pont, Saint Privat Mons, Poulx) + 8 de D2 (Valdegour, Trois Moulins, Vezenobres, St Christol les Alès, EFVA, Besseges, St Hilaire, St Jean du Pin + 4 de D3 (Pays Viganais, Cigalois/Monoblet, Es Pays d'Uzes, St Barbe La Grand Combe).

Les rencontres seront sur le site du district rubrique coupe Gard Lozère.



A noter : Les équipes 2 des clubs ne disputent pas cette compétition

Les rencontres :

- U16/U17 2 FOIS 45 minutes – pas de prolongations – tirs aux buts si nécessaires
- U14/U15 2 FOIS 40minutes -- pas de prolongations – tirs aux buts si nécessaires.

Les équipes U15/U14 désirant jouer le samedi 23/10/2021 peuvent le faire dans les conditions habituelles en passant par Footclubs

Les 16^{èmes} de finale pour ces deux catégories se joueront les 13 et 14 Novembre 2021.

Forfait en championnat

1-Match départementale 3 poule B

NIMES ACADEMIE UNIVERS/LE GRAU DU ROI du 03/10/2021

L'équipe le GRAU DU ROI absente au coup d'envoi est déclarée forfait simple moins 1 point au classement.

Score à homologuer : NIMES ACADEMIE UNIVERS 3 – 0 LE GRAU DU ROI

3 points attribués à NIMES ACADEMIE UNIVERS et moins 1 point pour le GRAU DU ROI

Modifications de rencontres

La rencontre SUMENE - CIGALOIS MONOBLET prévue le 10/10/2021 départementale 3 poule A se jouera le samedi 9/10/2021 à 16h00 même stade accord des deux clubs

La rencontre ES PAYS UZES - GALLIA CLUB QUISSAC prévue le dimanche 10/10/2021 à 10h00 départementale 3 poule A se jouera le Samedi 09/10/2021 à 18h30 stade Louis Pautex à Uzes.

La rencontre ST PRIVAT DES VIEUX - MONS/ENT CANTON DE VEZENOBRES prévue le Dimanche 10/10/2021, terrain complexe des Vaupians N° 2, se jouera le samedi 09/10/2021 à 15h00 même stade

La rencontre CHUSCLAN LAUDUN - ST PRIVAT/MONS Départementale 1 U15/U14 prévue le dimanche 03/10/2021 est reportée le dimanche 24/10/2021 à 10h00.

La rencontre EFVA/BESSEGES - ST PRIVAT/MONS 2 U15 départementale 2 prévue le dimanche 03/10/2021 est reportée le dimanche 24/10/2021 à 10h00.

La rencontre ST BARBE LA GRAND'COMBE - ES PAYS UES départementale 3 poule A prévue le 03/10/2021, est reportée le dimanche 24/10/2021 à 10h00.



La rencontre CIGALOIS/MONOBLET - PAYS VIGANAIS départementale 3 poule A prévue le 03/10/2021 est reportée le dimanche 24 Octobre 2021 à 10h00.

Le Président

Bernard BARLAGUET

Le Secrétaire de séance

Jean-Pierre RIEU



Procès-verbal n°4 de la Commission du Football d'Animation

Réunion du :	Vendredi 08 Octobre 2021
À :	11h00 – DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRÉCO,
Absents excusés :	Mrs Daniel OLIVET, Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE, Sauveur ROMAGNOLE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

RAPPEL

Point sur les derniers documents (protocoles et PV) « RETOUR AU FOOT »

La commission informe tous les acteurs des compétitions (joueurs, arbitres, délégués, dirigeants, présidents, éducateurs, etc...), avec ou sans passage aux vestiaires, que les derniers documents relatifs au « retour au foot » COVID-19, sont disponibles sur les sites de la Fédération Française de Football, Ligue de Football d'Occitanie et District Gard Lozère, et à ce titre, les invitent à en prendre connaissance.

Elle rappelle aussi que tous les documents, déterminent les grands principes liés aux précautions sanitaires, sans toutefois se substituer à toutes les réglementations Gouvernementales qui s'imposent.



RÈGLES DE PARTICIPATION (COVID-19)

Principe fondamental

Pour pouvoir être inscrit sur la feuille de match et prendre part à la rencontre, le licencié doit **impérativement** présenter avant le coup d'envoi un pass sanitaire valide.

Il est précisé que cette obligation s'applique à toutes les rencontres officielles, y compris celles ayant lieu sur une installation sportive pour laquelle le contrôle du pass sanitaire à l'entrée n'est pas obligatoire.

Vérification

Lors du contrôle des licences avant le coup d'envoi, un membre de chaque club (le référent covid ou à défaut tout dirigeant licencié) vérifie, en présence de son homologue adverse, que chaque licencié de l'autre club inscrit sur la feuille de match présente un pass sanitaire valide.

Lorsqu'un délégué officiel est nommé sur le match, il supervise cette vérification.

L'arbitre quant à lui, qu'il soit officiel ou bénévole, prend connaissance du résultat de cette vérification avant le coup d'envoi.

L'application « TAC Vérif » ou « TousAntiCovid Verif » est à votre disposition et est à télécharger sur votre smartphone.

Non présentation d'un pass sanitaire valide

Lorsqu'un licencié inscrit sur la feuille de match ne présente pas un pass sanitaire valide avant le coup d'envoi, l'arbitre doit lui **interdire de participer à la rencontre** et le club du licencié concerné doit donc le retirer de la feuille de match.

Si après le retrait de la feuille de match d'un ou plusieurs joueurs sans pass sanitaire valide, le club dispose toujours d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie, dans ce cas la rencontre peut avoir lieu normalement.

Si après le retrait de la feuille de match d'un ou plusieurs joueurs sans pass sanitaire valide, le club ne dispose plus d'un nombre suffisant de joueurs pour débiter la partie : dans ce cas, la rencontre ne peut pas se tenir et le club concerné perd le match par forfait (ou les deux clubs, si jamais ils se trouvent tous les deux en insuffisance de joueurs pour débiter la partie).

Championnat U12/U13 - Saison 2021/2022

Calendrier phase Inter-District U12/U13 :

16-23-30 Janvier 2022 // 13 Février 2022 // 13-20 Mars 2022 // 3-10 Avril 2022 // 22 Mai 2022.

La F.M.I sera utilisée lors des rencontres Inter-District en Phase 2

Les clubs qui veulent engager des équipes en U12/U13 (D3) pour la Phase 2 peuvent le faire par mail à la commission. **(Date limite jeudi 9 Décembre)**



Pour chaque rencontre :

- Contrôle Pass sanitaire et des licences obligatoires par chaque Educateur/Dirigeant,
- Arbitrage : Tirage au sort obligatoire et y donner le résultat en rubrique sur la feuille de match.

[Vous pouvez consulter le règlement des championnats U12 :](#)

Règlements généraux du District : Annexe 21

Courriers :

- Bellegarde – Marguerittes / D3 Poule C du 20/11 - Nouvel Horaire (16h00). Noté.
- Besseges retire son équipe D2 Poule C.
- Monoblet 2 : prochaine rotation D3

Championnat U12 - Saison 2021/2022

Calendrier phase Inter-District U12 :

16-23-30 Janvier 2022 // 13 Février 2022 // 13-20 Mars 2022 // 3-10 Avril 2022 // 22 Mai 2022.

[La F.M.I sera utilisée lors des rencontres Inter-District en Phase 2](#)

Pour chaque rencontre :

- Contrôle Pass sanitaire et des licences obligatoires par chaque Educateur/Dirigeant,
- Arbitrage : Tirage au sort obligatoire et y donner le résultat en rubrique sur la feuille de match.

[Vous pouvez consulter le règlement des championnats U12 :](#)

Règlements généraux du District : Annexe 21

Courriers :

- Esp St Gillois retire son équipe Poule D.
- Castanet / Nîmes Ol Poule E : castanet forfait match

Foot Animation Saison 2021/2022 - Courriers reçus

1. **EFC Beaucaire** : Horaires des Plateaux le Samedi
Le Matin : 9h30 L'Après-Midi : 13h30
2. **Nîmes Ol** : Horaires des Plateaux le Samedi
U10 et U10/U11 Plateaux à 14H00 le Samedi Après-Midi



3. **Cigalois** : Pl 14 en U10/U11 OK
4. **Uzes** : Lu et Noté
5. **Bernis** : pas de pl U6/U7 le 9/10 Noté
6. **Manduel** : U8/U9 Pl 6 Noté
7. **EFC Beaucaire** : lu, noté

Les Clubs qui veulent engager des équipes (U8-U8/U9-U10-U10/U11) pour la rotation 2 peuvent le faire par mail à la commission. (Date limite jeudi 27 Octobre)

Les Clubs qui veulent engager des équipes en ELITE (U8-U8/U9-U10-U10/U11) pour la rotation 2 peuvent le faire par mail à la commission. (Date limite jeudi 27 Octobre).

RASSEMBLEMENT FUTSAL U8 : Bouillargues et Alès

POUR VOS ENGAGEMENTS N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER MOMENT
(Très compliqué à la commission et aux secrétaires pour créer les plateaux
et les modifier sur le site du District)

NB : Certain courriel de secrétaire de club sont limite : « Débrouillez vous avec ça ah ah ah ».

La commission et les secrétaires ont assez de travail avec la composition et la diffusion des plateaux sur le site. Pas besoin d'en rajouter.

J'espère que le secrétaire du club qui a envoyé ce mail se reconnaîtra.

La commission et le secrétariat ont quand même tenu compte de sa demande.

- ✓ **La commission rappelle aux clubs qu'il faut passer par la boîte officielle du club pour toute demande au District.**
- ✓ **Elle demande aussi aux secrétaires des clubs de consulter leur boîte mail et les PV. Toutes les informations passent par ces derniers.**
- ✓ **Les clubs absents doivent prévenir le club organisateur**
- ✓ **Respectez les catégories d'âges (pas de U12 en U11)**
- ✓ **Utilisez les bonnes feuilles de plateaux qui sont en téléchargement sur le site Rubrique DOCUMENTS Compétitions, Football d'animation**

Vous pouvez consulter le règlement des plateaux football animation :

Règlements généraux du District : Annexe 23



Féminines Foot Animation - Saison 2021/2022

Un championnat féminin en U12/U13 débutera à partir du **Samedi 16 Octobre 2021** :

Équipes engagées actuellement : FFN Métropole 1 et 2 , Beaucaire 30. 1 , ES Marguerittes 1 ,

JS Chemin Bas 1 , Ales O. 1 , Rochefort Entente .

En collaboration avec la commission féminine

Tournois homologués

« **Les tournois homologués par le District Gard-Lozère de football pour cette saison 2021/2022 sont sous réserve des mesures sanitaires qui seront édictées par le gouvernement et son ministère des Sports aux dates des tournois.**

L'homologation ne donne aucun droit, ou dérogation vis-à-vis de ces dernières.

Nous demandons aux clubs organisateurs des tournois d'appliquer les propositions de la FFF données dans son document

« Reprise du football amateur – Mode d'Emploi » qui a été diffusé récemment »

TOUTE ORGANISATION DE TOURNOI DOIT PASSER OBLIGATOIREMENT PAR LE DISTRICT POUR « ACCORD »

Tournoi accordé

ST GILLES EFC

Le Président,

Didier CASANADA

Le Secrétaire de séance,

Nadine Greco



COMMISSION COVID-19

Procès-verbal n°3 de la Commission COVID-19

Réunion du :	Lundi 4 octobre 2021
À :	17h30 – réunion dématérialisée
Présidence :	M. Bernard BERGEN (Référént COVID-19 du District)
Présents :	Mme Bernadette FERCAK (C.C.F.), MM. Bernard BARLAGUET(C.C.J.), Jean-Marie ROUFFIAC (C.C.S), Didier CASANADA (C.F.A.),
Absent :	M Dr Jean-François CHAPPELLIER (médecin)
Assiste :	M. Damien JURADO, Secrétaire Général District.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Correspondance avec la Commission

Toute correspondance avec cette Commission doit se faire depuis une adresse courriel officielle des Clubs sur :

covid19@gard-lozere.fff.fr

Dossier 2021-05 – Départementale 3 poule D – OL FOURQUÉSIEEN 1 – RC GÉNÉRAC 2 du 26/09/2021

503246 – RC GÉNÉRAC (courriel du 26.09.2021)

Informant la commission, que lors de la rencontre OL FOURQUÉSIEEN 1 / RC GÉNÉRAC 2 du dimanche 26 septembre à 15h00 :

- Qu'une réserve d'avant match a été posée, car seuls 6 joueurs de l'équipe adverse disposaient d'un pass sanitaire nominatif valide,
- Que dans un premier temps, ils ont refusé de jouer et que sous la menace, ils ont quand même débuté la rencontre
- Qu'ils se sont rendu compte que certains joueurs avaient présentés des pass sanitaires ne correspondant pas certaines identités de joueurs inscrits sur la feuille de match,



- Que ces faits ont été rapportés à l'arbitre et au délégué de la rencontre

La commission,

Ayant demandé des explications aux clubs concernés,

Pris connaissance des explications du club de L'OLYMPIQUE FOURQUÉSIEEN transmises par courriel le 27/09/2021,

Pris connaissance du rapport de l'arbitre principal de la rencontre, transmis par courriel le 27/09/2021,

Pris connaissance du rapport du délégué principal de la rencontre, transmis par courriel le 28/09/2021,

Concernant le contrôle des pass sanitaires :

La commission invite les clubs ainsi que les officiels à prendre connaissance des textes relatifs au COVID-19, et à mettre en application toutes les directives qui y sont rattachées.

Concernant la réserve posée sur des pass sanitaires valides :

La Commission transmet à la Commission des Statuts et Règlements pour traitement du Dossier.

Dossier 2021-06 – Coupe Gard-Lozère SÉNIORS - FC MILHAUD 1 - CALVISSON FC 1 du 03/10/2021

580584 – FC CALVISSON (courriel du 03.10.2021)

Informant la commission, que lors de la rencontre de Coupe Gard-LOZÈRE du dimanche 3 octobre 2021, opposant, FC MILHAUD 1 / CALVISSON FC 1.

- Que l'arbitre officiel de la rencontre, malgré les demandes répétées des dirigeants, a fait jouer le match, sans contrôle préalable, des licences et des pass sanitaires.

Pris connaissance du rapport de l'arbitre principal de la rencontre, transmis par courriel le 04/10/2021,

La Commission transmet à la Commission des Statuts et Règlements et à la Commission des Arbitres, pour traitement du Dossier.

Le Président,

Bernard BERGEN

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marie ROUFFIAC



COMMISSION DES FEMININES

Procès-verbal n°7 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Mardi 5 Octobre 2021
À :	14h30 –Téléphonique
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présent(s) :	MM. Nicolas FAGEON, Christian TAVÈS
Excusé(s) :	Mmes Stéphanie ALBEROLA, Fatiha BADAOUI, MM. Philippe ALBY, Michel COLLADO, Philippe MOREL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Approbation des Procès-verbaux

La Commission approuve le procès-verbal de la réunion du 28/09/2021.

Tirage de la coupe André Vigier (U15F)

Match de cadrage le 23/10/21 à 15h (503265) Gallia Quissac // (560946) Fc Athéna.
Les autres clubs Exempts.

Tour de cadrage U15 F le 23 octobre 2021 (1 match à jouer et 7 exempts).

CADRAGE	23/10/2021
¼ Finale	05/02/2022
½ Finale	09/04/2022
Finale	Date à confirmer

Senior F à 8

Poule A :

Match N° 6512 (non joué) entre le club de (563664) Us la Regordane et (580584) Cal/Vaunage.
Remis au 7 Novembre 2021 à 15h00.



Senior F à 11 Interdistrict

J.S Chemin Bas d'Avignon N° 519483 (**Forfait Général**).

Championnats District U15 F (Championnat en 2 Phases)

Début du championnat le 16 Octobre 2021 (15H)

Clubs Inscrits-Engagés :

(551488) Stade Beaucairois
(560294) Esp Sp de Nîmes
(503265) Gallia Quissac
(503353) STO Aimargues.
(560946) Fc Athéna
(580998) Fc Milhaud
(550949) Ent Chus/Roc/Géni/Cav
(500377) Ep Vergèze
(503029) Ales Ol

Championnat U13 F sous la responsabilité (FOOT ANIMATION)

U13 F à 8 - Clubs Inscrits-Engagés :

(750342) Nîmes Metropole1
(750342) Nîmes Metropole2
(514961) Ent S Marguerittes
(519483) Chemin Bas d'Avignon
(503029) Ales Ol
(551488) Stade Beaucairois 30.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Nicolas FAGEON

 **COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES**

**Procès verbal N°1 de la Commission de Surveillance
des Opérations Electorales**

Réunion du : Lundi 4 Octobre 2021

A : 18H30 – DGL

Présidence : Mr Jean René LAPORTE

Présents : Mad Paulette SAINT-PIERRE, MM. BARLAGUET Bernard, Michel CHATELIER, Mr Michel QUENIN

Conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts du District-Gard-Lozère, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales juge en premier et dernier ressort.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire, dans un délai de 5 (cinq) ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire du Comité National Olympique et Sportif Français, en vue d'une procédure de conciliation, dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification de la décision contestée, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

Ce document comprend 3 pages.

Rappels

Conformément aux dispositions de l'Article 16 des Statuts du District Gard-Lozère de Football, la Commission de Surveillance des Opérations Electorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District Gard-Lozère de Football.

Elle a pour compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relative au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est ainsi réunie le 4 Octobre 2021, dans les locaux du dit District, aux fins de se prononcer sur la recevabilité de candidature reçue de Madame CORNUS Christie en remplacement d'un poste vacant, en vue de l'Assemblée Générale Elective du 30 Octobre 2021 concernant l'élection individuelle au Comité de Direction du District Gard-Lozère de Football ainsi que l'élection de la délégation du District Gard-Lozère de Football pour les Assemblées Générales de Ligue de Football d'Occitanie.



L'ensemble des membres de la Commission sont présents et désigne Mme Paulette SAINT-PIERRE en qualité de secrétaire de séance

Election du Comité de Direction du District- Gard-Lozère de Football

Une seule candidature a été soumise à l'étude de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, à savoir celle :

Liste Francis ANJOLRAS	NOM	PRENOM	N° licence
	CORNUS	Christie	1475322944

Après étude des différents documents en sa possession, il apparaît que ladite candidature reçue dans les délais requis, s'avère conforme aux dispositions de l'article 13.2 des Statuts du District Gard-Lozère de Football, l'ensemble des conditions d'éligibilité étant parfaitement remplies pour l'Assemblée Générale du 30 Octobre 2021.

En conséquence, la commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare recevable ladite candidature en application des dispositions de l'Article 13 paragraphe 3 des statuts du District.

Organisation de l'Assemblée Générale Elective

(sous réserve du maintien de l'Assemblée Générale Elective en présentiel)

L'Assemblée Générale Elective qui se déroulera le Samedi 30 Octobre 2021 en présentiel (signature de la feuille de présence et remise des bulletins de vote des 08H30).

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales s'est saisie, de l'heure de clôture de l'accès à l'Assemblée Générale Elective.

Clôture de l'accès à l'Assemblée Générale Elective

La commission a décidé que la signature de la feuille de présence et la remise des bulletins de vote seront possibles de 08H30 à 10H00, et que ladite Assemblée fermerait ainsi ses portes à 10H00, sans préjudice de la poursuite des opérations de vote pour toute personne présente avant cette heure.

Election de la Délégation du District Gard-Lozère de Football pour les Assemblées Générales de la Ligue de Football d'Occitanie.

16 (seize) déclarations de candidature individuelle conformément aux dispositions prévues par l'article 12.1.1 des Statuts de la Ligue de Football d'Occitanie, sont soumises à l'étude de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales

N° (par ordre alphabétique)	NOM	PRENOM	N° LICENCE	RECEVABILITE
N° 1	ASTRUC	Fabien	1.420.031.028	recevable
N° 2	BARLAGUET	Bernard	1.846.522.372	recevable



N° 3	BERGEN	Bernard	2.543.350.436	recevable
N° 4	BOUTADE	Christian	1.455.310.779	recevable
N° 5	CHAMP	Patrick	1.470.001.304	recevable
N° 6	COLLAVOLI	Marie-Elisabeth	1.455.312.133	recevable
N° 7	D'ANNA	Joseph-Fernand	1.410.021.085	recevable
N° 8	FERCAK	Bernadette	1.405.020.397	recevable
N° 9	FIRMIN	Audrey	9.603.058.371	recevable
N°10	FUGIER	Luc	1.438.922.350	recevable
N°11	GOGLIA	Mennato	1.420.148.572	recevable
N°12	HEBRARD	Daniel	1.410.021.950	recevable
N°13	JEANNEY	Nathalie	2.547.585.625	recevable
N°14	JURADO	Damien	1.411.343.585	recevable
N°15	ROUFFIAC	Jean Marie	1.465.315.101	recevable
N°16	VERA	Frédéric	1.445.324.600	recevable

En conséquence, la commission de Surveillance des Opérations Electorales déclare recevables ces 16 (seize) déclarations de candidature individuelles et les valide.

Le Président

Me Jean René LAPORTE



La secrétaire de séance

Paulette SAINT PIERRE

Paulette Saint-Pierre

Le Membre,

Bernard BARLAGUET

Bernard Barlaguet

Le Membre,

Michel CHATELLIER

Michel CHATELLIER

Le Membre,

Michel QUENIN

Michel Quenin

HOMOLOGATIONS

SENIOR DEPARTEMENTAL 2 B

POULE B1030 C

JOURNEE DU 12.09.21 D

C.O. SOLEIL L 2 7-0 F.C. BAGNOLS 2 E

*P-1 F

SENIOR DEPARTEMENTAL 3 B

POULE D1030 C

JOURNEE DU 12.09.21 D

A.S. DE SOMMI 1 0-12 ET. S. THEZIE 1 E

P-1* F

SENIOR DEPARTEMENTAL 4 B

POULE A1030 C

JOURNEE DU 12.09.21 D

A.S. LE COLLE 1 4-0 O. MINIER PON 1 E

*P-1 F

POULE C1030 C

JOURNEE DU 03.10.21 D

F.C. PONT ST 2 3-0 F A.S. ST PAULE 2 E

POULE D1030 C

JOURNEE DU 26.09.21 D

FC COURBESSAC 1 5-0 U.S. LA REGOR 2 E

*P-1 F

COUPE GARD-LOZERE SENIORS B

POULE 2030 C

JOURNEE DU 03.10.21 D

A.S. DE SOMMI 1 0-12 A.S. DE CAISS 1 E

P0* F



Beucaire est reparti sur un nouveau projet

S'il n'y avait pas cette petite boulette en coupe de France, tous les voyants seraient au vert au Stade beaucairois. Mais Mende, en s'imposant sur les bords du Rhône (0-2), pour le compte du troisième tour, a jeté une petite ombre sur le tableau. *« Ce match-là, dit encore Xavier Mouret, on ne doit jamais le perdre. Si on le joue dix fois, on le perd une seule fois. C'était celle-là. »*

Le président gardois n'est pas plus tourmenté que ça par cette sortie de route. Son plus gros regret, ce sont les week-end sans match qui attendent son équipe, toujours entraînée par Sofian Carletta. *« En jouant une fois par semaine, ajoute-t-il, on peut faire tourner l'effectif, faire en sorte que tout le monde se sente concerné. Là, on va avoir des coupures. »* Pour le reste, le bilan comptable est plutôt bon en championnat de National 3 avec trois victoires (1-2 à Narbonne, 2-0 face à Toulouse, 3-0 lors du derby face à Nîmes) pour une seule défaite (3-0 à Balma) alors que se profile un derby à Aigues-Mortes ce dimanche 9 octobre. Pas de quoi pour autant avoir la folie des grandeurs. *« L'objectif, c'est le maintien, dit d'ailleurs le président. Si on peut gratter un peu plus, on le fera. Mais on affinera au fil des journées, notamment après les trois prochaines puisqu'après Aigues-Mortes, on recevra Argelès et on ira jouer à Alès. »*

Si l'attitude du dirigeant beaucairois est prudente, c'est parce que son club est reparti sur un nouveau projet dans lequel Yatarra, Himmes et Akrou, les anciens, font figure de grands frères au sein d'un groupe rajeuni et grandement renouvelé. *« Il ne reste que trois-quatre joueurs de l'effectif de la saison dernière où on a été un peu victime de nos bons résultats puisque des clubs aux moyens bien supérieurs aux nôtres sont venus recruter chez nous. A la base, on aurait bien aimé garder le même effectif mais nous n'avons pas pu rivaliser. »*

Beucaire s'adapte. *« On est reparti sur un nouveau projet, un projet tremplin qui doit permettre à des jeunes à qui on donne leur chance d'aller plus haut ailleurs s'ils en ont les capacités »* dit ainsi Xavier Mouret qui précise que lors des trois dernières saisons, douze de ses joueurs sont partis pour jouer à des niveaux supérieurs. C'est peut-être un peu frustrant, mais le président Mouret, dont c'est la septième saison dans ce club de 500 licenciés, s'en accommode.

Pas d'objectif démesuré, donc pour l'équipe première mais de l'ambition, en revanche, pour la réserve qui évolue en D1, l'élite du Gard-Lozère. *« Là, dit Xavier Mouret, c'est carrément la montée que l'on joue, histoire de réduire l'écart avec la réserve, histoire aussi que les moins de 19 ans, qui arriveront en seniors la saison prochaine, puisse déjà jouer à un niveau régional. Chaque week-end, ce sont dix joueurs environ qui sont mis au service de l'équipe réserve. »*

Pour l'heure, l'équipe est dans les temps. Avant d'aller défier Redessan, ce dimanche 10 octobre, elle est en tête avec deux victoires en autant de journées.